



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 avril 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 4 avril 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, le 2 avril 2019, les forces aériennes royales saoudiennes ont détecté deux drones se dirigeant vers des biens de caractère civil situés dans la ville de Khamis Mcheït (Royaume d'Arabie saoudite). Ces drones, qui étaient pilotés par les milices houthistes, appuyées par l'Iran menaçaient des zones civiles fortement peuplées et ont été interceptés et détruits, conformément aux règles d'engagement.

Après l'interception des deux drones, des débris se sont dispersés dans deux zones civiles, blessant cinq civils, dont une femme et un enfant, et endommageant plusieurs maisons ainsi que quatre véhicules.

Les milices terroristes houthistes, appuyées par l'Iran, tentent sans discontinuer de mener, depuis la province de Hodeïda, des attaques hostiles contre des civils et des biens de caractère civil au moyen de drones et de vedettes explosives télécommandées, alors même que la Coalition arabe en appui à la légitimité au Yémen respecte le cessez-le-feu à Hodeïda, conformément à l'Accord de Stockholm. En commettant de tels actes d'agression et de terrorisme, elles cherchent à inciter les forces de la Coalition arabe à mener des opérations militaires dans la province de Hodeïda.

Je tiens à vous assurer de notre volonté d'appuyer les efforts politiques consentis sous l'égide de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et du Président du Comité de coordination du redéploiement en vue de mener à bien l'application de l'Accord de Stockholm.

Le Royaume d'Arabie saoudite enjoint avec la plus grande fermeté aux milices terroristes houthistes, appuyées par l'Iran, de se garder de s'en prendre à des civils et à des biens de caractère civil, et les avertit que des mesures résolues et décisives seront prises pour les dissuader de recourir à de pareilles tactiques terroristes lors d'attentats-suicides. De concert avec les forces de la Coalition arabe, il prendra toutes les mesures de dissuasion possibles, conformément au droit international humanitaire.

Le Royaume d'Arabie saoudite demande l'application intégrale de toutes les résolutions applicables du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [2140 \(2014\)](#), [2216 \(2015\)](#) et [2451 \(2018\)](#), l'objectif étant d'empêcher les milices houthistes de transformer le port maritime de Hodeïda en base arrière de leurs nombreuses opérations terroristes, qui compromettent les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen en vue de parvenir à une



solution pacifique. Il demande en outre au Conseil de sécurité de prendre de toute urgence des mesures pour régler la question des stocks d'armes aux mains des houthistes et désarmer ces milices terroristes afin d'éviter la multiplication des attaques, qui attisent les tensions dans la région et font planer le risque qu'un conflit plus large n'y éclate.

Enfin, ma délégation vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité et vous fait savoir qu'un exemplaire de celle-ci sera transmis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Abdallah Y. **Al-Mouallimi**
